Bonsoir à tous ! ☺

Voici le compte rendu tardif, et je m’excuse mille fois !, de l’atelier constituant du 24 mars : salaire à vie.

Dans notre groupe, composé de Jeoffrey, Claude, Marion et moi, nous avons décidé de réfléchir sur le sujet du salaire à vie de Bernard Friot, et plus précisément sur la question des formations et de la qualification, de leur financement et rémunération.

Après discussion se sont posées les questions suivantes :

Comment rémunérer les « non-qualifiés » ?

Dans le fonctionnement du salaire à vie, un premier échelon acquis d’office permet aux non diplômés de ne pas être laissés de côté.

Qui décide de l’accès aux formations, de leur répartition ?

Quelle obligation de lien entre le domaine de la formation souhaitée et le métier exercé ?

 Doit-on se justifier d’une démarche de reconversion professionnelle ?

Les travaux pénibles seront-ils assurés ?

L’idée d’un service civique déjà évoquée dans un atelier sur le revenu de base est ressortie : tout le monde devrait y participer, cela permettrait une rotation des charges des travailleurs et d’élargir la compréhension et la conscience de tous vis-à-vis des tâches pénibles. On peut envisager comme nouvelle activité professionnelle des postes d’encadrement et d’accompagnement des participants.

Doit-on contrôler que les bénéficiaires des formations apportent à la collectivité un retour professionnel en accord avec ces dernières ?

Les formés s’engageraient à travailler dans le domaine concerné pendant un temps donné en échange du financement de leur formation. Nous estimons que cela serait en opposition avec l’esprit émancipateur du salaire à vie puisque la démission ou la reconversion deviendraient impossibles durant cette période.

Comment établir un équilibre entre le temps passé à se former et le temps de travail effectif ?

 La question de la motivation au travail s’est également posée : les travailleurs seraient motivés par une organisation différente de l’entreprise (autogestion, fonctionnement démocratique, etc…).

Concernant le financement des formations, nous étions tous en faveur d’un système de caisse commune de cotisation.

Ce changement sociétal doit s’accompagner d’une refonte systémique des institutions bancaires et financières (question de la dette, renationalisation de la création monétaire, etc…).

Voilà, bonne soirée et à demain !

Mahité et Jeoffrey